



Compte rendu FSU du CT du jeudi 22 octobre 2020

Informations du Président



Le Président a fait un point sur la situation sanitaire de l'établissement

Nous sommes passé en zone d'alerte en attente de nouveaux décrets. La situation pour la région Grand-Est est grave surtout à Strasbourg et à Reims. Compte tenu des circonstances, un des objectifs proposé, le travail à distance. Les agents pourront effectuer deux à trois jours du télétravail par semaine. (Voir le message du Président)

Une campagne de tests du COVID 19 a été organisée sur les Campus (Test PCR et Test Antigénique)

Il a été constaté une augmentation du nombre des personnes testées. Le Présidence informe régulièrement la communauté universitaire de la situation.

En cas de couvre-feu, le travail à distance devient obligatoire (deux à trois jours). Les Organisation syndicales ont signalé au Président, que les consignes ne sont pas respectées dans certains services. Elles lui ont demandé d'envoyer un courrier de rappel à l'ordre précisant les mesures obligatoires en matière de télétravail.

Point n° 1 Approbation du PV du CT du 6 décembre 2019 (sous réserve) (avis)



Deux organisations syndicales ont refusé de voter pour l'approbation du procès-verbal considérant que les temps de rédaction étaient trop longs. Trois autres organisations syndicales dont la FSU l'ont approuvé.

Point n°2 : Création de la filiale de l'établissement (avis)



Le dossier a été présenté par M. Michel Fick, Vice-président "Partenariats socio-économiques et développement territorial". L'UL propose la création de la nouvelle structure : Filiale. Cette structure est la copie d'un modèle similaire qui existe déjà dans d'autres universités en France. Le but est de faciliter le dialogue entre l'université et les entreprises privées. La Filiale dispose d'une autonomie en matière financière et de personnels. Toutefois l'université conserve le contrôle de la Filiale en étant l'actionnaire majoritaire. Elle a pour objectif de décharger les pôles scientifiques de certaines tâches. Par son activité commerciale elle financera les pôles scientifiques et l'université.

Suite à cette présentation nous avons noté divers points qui nous semblent négatifs.

- Filiale est une société privée, contrôlé par le Public.
- Le manque de visibilité à long terme en matière de personnels et financière.
- Pourquoi privatiser en le confiant un savoir-faire et des ressources qui existent à l'université.
- La reprise de l'association PROIGEPI par Filiale de son personnel et de ses finances alors que cette dernière est déficitaire.



Compte tenu de ces points négatifs, l'ensemble des OS dont la FSU ont rejeté le projet à l'unanimité

Points n° 3, 4 et 5 : Examen des statuts de l'UR 3943 Centre lorrain de Recherches Interdisciplinaires dans les Domaines des Littératures, des Cultures et de la Théologie- ÉCRITURES. Modifications des statuts de l'ENIM de Metz et de l'institut universitaire de technologie Hubert Curien d'Epinal.



Il s'agit de simples corrections de statuts ne présentant pas de difficultés particulières



L'ensemble des OS ont approuvé ces propositions de modification à l'unanimité

Point n° 6 Bilan social 2019 (avis)



La vice-présidente RH a présenté le bilan social 2019. Les organisations syndicales ont proposé quelques corrections pour en favoriser la lisibilité. Les modifications seront prises en compte pour le Bilan social 2020. Les OS ont reconnu le travail important réalisé par les services de l'université pour l'élaboration du Bilan Social



Ce point a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales

Questions diverses des OS



Actuellement, SUMMPS est en tension dû au COVID 19. Le DGS est intervenu en vue de l'amélioration du dispositif actuel. La nouvelle organisation proposée mais non imposée prévoit la mise en place d'un système d'astreinte les week-ends sur la base du volontariat et sur l'adhésion globale des personnels.

Concernant la présence des enseignants chercheurs dans leurs composantes. La règle est rappelée chaque année. Ceux-ci n'ont pas d'obligation de présence en jour mais doivent effectuer leurs 1607H annuelles. Quant aux jeunes EC ils ont l'obligation d'assister à des formations auxquelles les composantes doivent les laisser participer

Le bilan de l'utilisation du CET se trouve dans le bilan social de 2019. Il est constaté que le nombre de jours déposés a baissé ces trois dernières années et le nombre de jours indemnisés augmenté.

Un bilan financier des conséquences des jours de confinement figurera dans le bilan financier de 2020. Concernant les conséquences du confinement sur le moral des personnels de l'UL. Des groupes de parole ont été mis en place. La psychologue du travail n'a pas reçu de demandes de rendez-vous supplémentaires. Les questions posées portaient surtout sur les risques de contamination par la COVID19.